

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 93 ;

A EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Décembre 1877.

Chronique générale.

L'Agence Havas a communiqué hier soir la dépêche suivante :

« Aujourd'hui à onze heures plusieurs commerçants de Paris, délégués par une assemblée de commerçants et d'industriels qui s'étaient réunis hier à la salle Frascati, se sont présentés à l'Élysée et ont demandé à être reçus par le Président de la République.

Le Maréchal était retenu au conseil et n'a pu les recevoir ; mais, prévenu dès le matin de la démarche qui devait être faite auprès de lui, il avait chargé l'un de ses aides de camp de dire de sa part à MM. les délégués que leur réclamation touchant évidemment à la situation du commerce et de l'industrie, il les priait de vouloir bien la faire connaître directement à M. le ministre du commerce, plus compétent que personne pour discuter avec eux ces questions spéciales. »

Hier a eu lieu au Sénat le deuxième tour de scrutin pour la nomination complémentaire de quatre membres de la commission d'enquête industrielle commerciale.

MM. Dauphinot, Léonce de Lavergne, Fourcand et Abbel, appartenant à la gauche, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés commissaires.

Leur nomination complète le nombre de dix-huit membres, dont se compose la commission d'enquête.

Le Temps a publié hier la note suivante en tête de ses dernières nouvelles :

« M. le vicomte d'Harcourt s'est rendu ce matin à neuf heures moins un quart chez M. Batbie pour le prier de la part du Maréchal de se rendre immédiatement à l'Élysée. M. Batbie s'y est rendu avec son secrétaire de la présidence, et à neuf heures un quart il était en présence du Maréchal.

À dix heures trois quarts, M. Dufaure arrivait à l'Élysée ; le Maréchal l'a chargé de former un cabinet. M. Dufaure est parti pour Versailles afin de consulter ses amis politiques.

La plupart des ministres sont en permanence à l'Élysée, où M. Batbie est également demeuré pour attendre le résultat des démarches de M. Dufaure. »

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Si la majorité de la Chambre refusait d'adhérer aux propositions de gouvernement, soit en n'accordant pas le vote des quatre contributions, soit en ne votant pas le budget ou tout au moins les douzièmes provisoires, le Maréchal prorogera les Chambres.

Le Maréchal profitera du temps de ces vacances pour tenter une dernière démarche de conciliation ; et si cette conciliation venait à échouer, pour la troisième fois, sans perte de temps et sans se préoccuper des intrigues de certains prétendants à la

présidence, il demandera immédiatement au Sénat, par un message, son avis pour une seconde dissolution.

« C'est dans ce message que le Maréchal laissera entrevoir sa ferme résolution de se retirer dans le cas où le Sénat lui refuserait son appui.

« Cette décision est irrévocablement arrêtée depuis samedi, deux heures. »

On lit dans l'Union :

« Il y a un degré d'incertitude et d'irrésolution au delà duquel on peut dire qu'il n'existe plus de gouvernement. Louis XIV disait : Gouverner c'est choisir. Le grand roi avait le choix, nous ne l'avons plus. Mais on peut toujours dire que gouverner c'est vouloir. Cette définition, vraie dans tous les temps, doit être surtout en règle absolue aux époques troublées. Il faut que les dépositaires de la puissance publique VEULENT pour assurer aux affaires une marche certaine et pour imprimer aux esprits une direction. Nous ne demandons pas au gouvernement du Maréchal ce qu'il ne peut pas donner, ce que donnerait un grand gouvernement appuyé sur les traditions et les principes ; la puissance du vieux droit n'appartient qu'au droit lui-même ; mais nous demandons à l'élu du 24 mai de sortir des pensées incertaines et d'en finir avec la politique indécise. Tout régime établi dans un dessein d'ordre et de préservation a le devoir de marcher résolument. Dès qu'il tâtonne, il s'affaiblit, et, pour peu qu'il semble fléchir, il se déconsidère. L'hésitation n'apaise pas, et ne manque jamais d'accroître les difficultés des situations.

« La majorité du 14 octobre n'est pas pour le Maréchal un nouveau genre d'épreuves ; il s'était déjà trouvé en face de la majorité du 20 février. Il s'était prêté complaisamment aux règles parlementaires et avait parcouru la gamme des combinaisons républicaines en descendant jusqu'à M. Jules Simon. La gauche s'était-elle tenue pour satisfaite ? Pas du tout. Les divers ministères républicains ont vécu sous le bon plaisir de M. Gambetta, allant et venant dans un espace circonscrit, encourant le blâme s'ils franchissaient certaines limites, se débattant entre la droite et la gauche, obligés à la fin de subir la volonté du parti radical, au point de trahir les intérêts conservateurs confiés à la garde du Maréchal. Lorsqu'on presse le chef de l'État de s'entendre avec les gauches pour amener une heureuse solution, on le convie donc à quelque chose dont l'expérience est faite. Les mêmes tiraillements et les mêmes difficultés reparaitraient et les rançunes du 16 mai ne tarderaient pas à casser tous les ressorts.

« L'accord du Maréchal avec la gauche est, plus que jamais, impossible. Elle le sent ; voilà pourquoi elle veut sa démission. Mais, dans la situation présente, la démission du Maréchal serait une trahison. Il livrerait le grand parti de l'ordre qui, le 24 mai, l'a placé à sa tête : la démission du Maréchal laisserait le champ libre à la Révolution. Cette conclusion est élémentaire, et ceux qui ne la voient pas sont frappés de myopie politique.

« La place du Maréchal est à droite ; la vraie France l'a mis à ce poste ; elle n'a pas relevé la sentinelle. Il y a comme une forteresse du devoir d'où l'honneur empêche de sortir ; là ne doivent pas pénétrer les pensées flottantes et les desseins changeants. Le programme de la résistance n'a rien de com-

pliqué. Le seul mot de Droite, exprime tout ce qui est nécessaire à la France. Mais il faut gouverner si l'on se propose un grand but, et, pour gouverner, il faut vouloir. — Poujoulat. »

La droite royaliste de la Chambre a constitué ainsi son bureau :

Président, M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia ; vice-présidents : MM. le comte Durfort de Civrac, Keller, Baragnon ; secrétaires : MM. de la Bassetière, le comte A. de Mun, de la Blachère ; questeur, M. Louis de Kerjégu.

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 2 DÉCEMBRE.

Dans le département de la Vienne, M. le général Arnaudeau, sans concurrent, a été élu sénateur par 283 voix sur 378 électeurs inscrits et 364 votants.

Il y a eu 59 bulletins blancs, 3 bulletins nuls et 49 voix diverses.

A Perpignan, M. Paul Massot, député de Céret, républicain, a été élu par 164 voix sur 275 votants. M. Lazernie, conservateur, a obtenu 111 voix.

On a distribué à la Chambre un projet de loi de M. de la Porte, demandant l'abrogation du décret du 27 mars 1852 sur le personnel des Compagnies de chemins de fer.

Ce projet a pour but de permettre aux employés de chemin de fer de se livrer en toute liberté à la propagande hostile au gouvernement sans que le gouvernement garde le moindre contrôle sur les agissements politiques ou autres de ces employés.

On remarque, dans la presse républicaine de province, un fait très-caractéristique. Tous les journaux radicaux des départements invitent les négociants de villes commerçantes à suivre l'exemple des négociants de Paris, et à signer des adresses au Maréchal pour faire savoir que leurs souffrances, leurs inquiétudes et leurs aspirations sont les mêmes. — L'un de ces journaux, qui se publie dans la Loire, déclare même avec ingénuité qu'il a reçu de Paris l'invitation de provoquer avec insistance la signature de ces adresses !

On ne peut pas être plus naïf !!

Un duel au pistolet a eu lieu dimanche entre MM. de la Rochette et Laisant, députés de la Loire-Inférieure. A la suite de cette affaire a été rédigé par les témoins le procès-verbal que voici :

« M. Laisant, député de la Loire-Inférieure, s'étant trouvé offensé par une lettre de M. de la Rochette, député de la Loire-Inférieure, publiée dans le journal l'Espérance du peuple, du 26-27 novembre, a chargé MM. Georges Périn et Clémenceau de demander à M. de la Rochette une rétractation ou une réparation par les armes.

M. de la Rochette a chargé MM. du Demaine et d'Ariste de se mettre en rapport avec MM. Périn et Clémenceau.

A la suite des pourparlers engagés, les quatre témoins ont décidé qu'une rencontre était inévitable.

Les conditions de la rencontre ont été arrêtées comme suit :

L'arme choisie est le pistolet de tir

rayé. Le duel aura lieu à trente-cinq pas au commandement. Une seule balle sera échangée.

« La rencontre a eu lieu aujourd'hui, 2 décembre 1877, à dix heures du matin, à Châtillon.

« Les deux adversaires ont été blessés, M. de la Rochette a eu la cuisse droite traversée. M. Laisant a été atteint au flanc : la balle traversant les vêtements a contourné le corps et produit une contusion.

« En foi de quoi les quatre témoins ont signé le présent procès-verbal.

« Fait à Paris, le 2 décembre 1877.

« Pour M. de la Rochette : R. DU DEMAIN, d'ARISTE.

« Pour M. Laisant : GEORGES PÉRIN, G. CLÉMENCEAU. »

Hier, à Versailles, on parlait de la convocation des conseils généraux pour le 17 courant : dès lors la session parlementaire serait close de droit le samedi 15 décembre.

L'état des deux blessés du duel d'aujourd'hui est aussi satisfaisant que possible.

M. de la Rochette a passé une bonne nuit. De nombreux amis se sont fait inscrire à son hôtel. M. Laisant est venu à Versailles.

M. Robert Mitchell, le bras en écharpe, est également venu à la séance ; il craint de ne pas retrouver l'usage du pouce de la main droite.

On a beaucoup ri de la dépréciation subite que les orateurs de la gauche sénatoriale avaient fait de la commission d'enquête industrielle, depuis qu'ils avaient acquis la certitude que cette commission comprendrait plutôt des spécialités que des hommes politiques. Un quart d'heure auparavant, l'enquête était nécessaire à la vie même du commerce ; dix minutes après, elle ne pouvait plus avoir qu'une importance relative. Il est impossible d'avouer plus galamment que le commerce et l'industrie n'entraient pour rien dans le souci des gauches, souci dont la politique faisait tous les frais.

La Chambre est entrée dans la série des invalidations uniques. Mais il y a plus de scandale encore dans certaines validations. Lundi, on a validé M. Blandin, député d'Épernay.

On a gardé souvenir des manœuvres employées au profit de ce radical, cher à M. Gambetta. On a détourné des lettres privées, adressées à son concurrent. L'une des lettres a été remise à M. Blandin, qui l'a gardée décahétée dans son tiroir, pour la publier à la veille de l'élection.

Rendons justice au bureau chargé d'examiner l'élection. On a eu toutes les peines du monde à trouver un rapporteur qui conclût à la validité de l'élection. Enfin on a découvert M. Versigny, qui n'a pas reculé devant cette besogne. La Chambre n'a pas reculé non plus.

Le Figaro affirme que la direction des postes est réservée à M. Blandin dans le prochain gouvernement.

M. de Gelsen, élu à Prades, a vu son élection cassée. Aussi pourquoi M. de Gelsen va-t-il faire devant cette majorité répu-

